



DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE
DE
CLÉRY SAINT ANDRÉ
Code postal:45370
Téléphone: 02.38.46.98.98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE OCTROYANT UNE FERMETURE DE VOIRIE SUR LES VOIES COMMUNALES

Le Maire de la Commune de CLÉRY SAINT ANDRÉ,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R.225 et R 225-1,
Vu le code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2, 2213-1, 2213-2 2213-4,
Vu le code de la voirie routière,
VU le Code de la Route et tout ses articles

Considérant la demande du comité des fêtes, **en vue des concerts pour la Fête de la musique le samedi 20 juin 2026.**

ARRÊTE 92-06-2026

Article 1 : Considérant la demande du comité des fêtes, une autorisation est favorable sous réserve de respecter les consignes, cité en article 2, dans le cadre de Vigipirate, **pour des concerts dans le cadre de la Fête de la musique, sur les espaces verts de la Place de Gaulle, le samedi 20 juin 2026 de 14h00 à dimanche 21 juin 2026 à 3h00, la Rue du Cloître/Rue du Maréchal Foch, Rue des Soupirs/ Rue Louis XI et Rue de la Gare/Rue des Bordes seront barrées le temps de la manifestation.**

Article 2 : Afin d'assurer la sécurité pour tous, et dans le cadre de Vigipirate des barrières avec un véhicule bélier Rue de la Gare/Rue du Cloître sera installé, les parkings Rue de la Gare côté Maison de Santé et pharmacie seront réservés pour le Comité des fêtes.

Article 3 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, à Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait à Cléry-Saint-André,
Le 10 juin 2026,

Madame le Maire
Ludivine RAVELEAU



